



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Payé à la journée : Le CHU de Nice fait un bon de 200 ans en arrière !

Dans le cadre de la mobilisation générale décrétée par le gouvernement pour faire face à la crise sanitaire que nous traversons le CHU de Nice, comme de nombreux établissements, a fait appel aux bonnes volontés pour s'organiser dans le cadre du plan blanc.

Le CHU de Nice a décidé de mettre en place unilatéralement un contrat « spécial COVID ». C'est un contrat pire que les contrats zéro heures développés par Mac Donald en Angleterre. Ces contrats ont été proposés dans des conditions tout aussi inadmissibles ne permettant pas aux salarié-es de bien comprendre ce qu'ils signaient : les contrats ont été transmis par mail sans aucune explication.

Ces professionnels ne sont donc payés que sur les jours travaillés, les congés annuels ne sont ni pris ni rémunérés comme par exemple le prévoit un contrat d'intérim, un peu comme il y a 150 ou 200 ans. La Direction se réserve le droit de récupérer les indemnités journalières des agents en cas d'accident de travail ou de maladie professionnelle. Ainsi certains de ces agents se sont retrouvés avec des salaires compris entre 200 et 700 euros pour le mois de mars alors que ce contrat leur interdit d'avoir un autre emploi.

Encore une fois un fossé existe entre la communication qui sert à s'acheter une image et la réalité ou tout est fait pour casser les droits des salariés et affaiblir le service public hospitalier.

La direction a été interpellée et souhaite un temps de réflexion pour donner une réponse. Or l'administration du CHU de Nice a placé ces agents dans des situations sociales difficiles et il y a urgence à ce qu'elle reconnaisse et rectifie ses « erreurs ».

Nous exigeons :

- Que la direction propose l'embauche statutaire aux agents concernés qui souhaitent continuer à travailler au CHU de façon pérenne
- Que la direction requalifie tous les contrats en CDD réglementaire à temps plein, à la date de recrutement et procède au rattrapage de salaires
- Que la direction fournisse dans les 8 jours le nombre d'agents concernés et leurs affectations

Ni héros, ni nonnes, ni connes, on veut être respecté-es et reconnu-es de façon concrète.

Nous sommes des professionnels hyper qualifiés, engagés et indispensables à la société en tant que service public. Nous voulons une véritable reconnaissance statutaire et salariale.

**La CGT des hospitaliers du CHU de Nice
tiendra une conférence de presse avec des agents concernés
mercredi 6 mai 2020 à 11H00 devant l'hôpital de Cimiez**

Nice, le 5 mai 2020